

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 du C.G.

Des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, **le Samedi 21 Mars 2026**

A 10 heures 30, à la Salle « La Salangane »

Affiché, le Lundi 16 Mars 2026

Session _____ ordinaire

Convocation

ORDRE DU JOUR :

Election du Maire et des Adjoints

En vertu des articles L2121-1, L2121-7, L2122-7 à L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour répondre aux exigences de sécurité, tous les conseillers municipaux nouvellement élus sont invités à se présenter à la salle « La Salangane » (Avenue de la Liberté) **le Samedi 21 Mars 2026 à 10 heures 30** pour procéder à l'examen des points suivants :

I) Installation du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Février 2026
- 2) Election du Maire
- 3) Fixation du nombre de postes d'Adjoints
- 4) Election des Adjoints
- 5) Lecture de la charte de l' élu local

Le Maire,
M. Dominique CHANTOIN

